

UNIVERSITE SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par arrêté n°2004-141/
MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/89
E-mail : rectorat@usta.bf



Saaba, le 13 août 2018

N° 2018-...15../CNEC/SN/USTA/R/VR

NOTE D'INFORMATION

sur la procédure d'inscription administrative au titre de l'année académique 2018-2019

Il est rappelé aux candidats admis à prendre une inscription à l'USTA au titre de l'année 2018-2019 qu'ils doivent impérativement **confirmer leur choix de l'USTA en s'acquittant**, dans les délais impartis, du **paiement de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche des frais de scolarité**.

Pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant bénéficiaire est à **ramener au plus tôt à la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) de l'USTA à Sâaba** pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la **délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux salles de cours**.

La rentrée est fixée au **mardi 2 octobre 2018**.

Pour le Recteur et P/O
Le Secrétaire Général Adjoint

Prosper NIKIEMA
Chevalier de l'ordre national



RECTORAT

Saaba, le 13 août 2018

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA Établissement/filière sollicité(e) : FAST/Agronomie

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la FAST, filière **Agronomie** au titre de l'année 2018-2019 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRENOM(S)
NATIONAUX	
1	KABORE Wend-Pouyré Nelson Patrick
2	KABRE JériothPengdwendé
3	KAMBOU Namwinso Zième Christophe
4	LALLE Wendpanga Marcel
5	OUEDRAOGO Ouindkouni Serge Magloire
6	OUEDRAOGO Relwendé Gildas Eloge
7	ROUAMBA Bahim Micbahilou
8	SAWADOGO Charlotte Marina
9	SEMDE Fadila Zarata 1 ^{ère} Jumelle
10	YAMEOGO Thony Armel
11	ZOUZOUHO Gregbo Yamnn Kévin

Arrêté la présente liste à onze (11) noms.

Les candidats retenus ont jusqu'au **vendredi 31 août 2018 au plus tard pour confirmer leur choix de l'USTA en s'acquittant du paiement de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche des frais de scolarité, soit au total :**

- 280 000 F pour les nationaux
- 330 000 F pour les non nationaux

Pour le Recteur et P.O
Le Vice-recteur

Pr Norbert NIKIEMA
Chevalier de l'ordre national

